

ԵՐԱԾ ՀՅՈՒՆՈՏԻ ԱՐԼԿԻՇՏԵՐՆ ԵՐԼՎԱՎՄC

1995-96 ദാർജ്ജലോഗി ക്ലബ്ബ്

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Rapport annuel 1995-96

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

1995-96 Annual Report

ԵՐԱՅԻ ՎՀԱՅՈՒՄԸ ՃՐԼԿՎԴԸ ԵՐԱՎԱՐՄԸ

ՎԵՐԱՎՈՐԻ 75 ԺՎԱՐ (ՅԱՀ) ԽՄ 100 • ՏՎԵԼԾՈՂԻ: (819) 964-2681

Հայաստանի Ճրլկված համարություն:

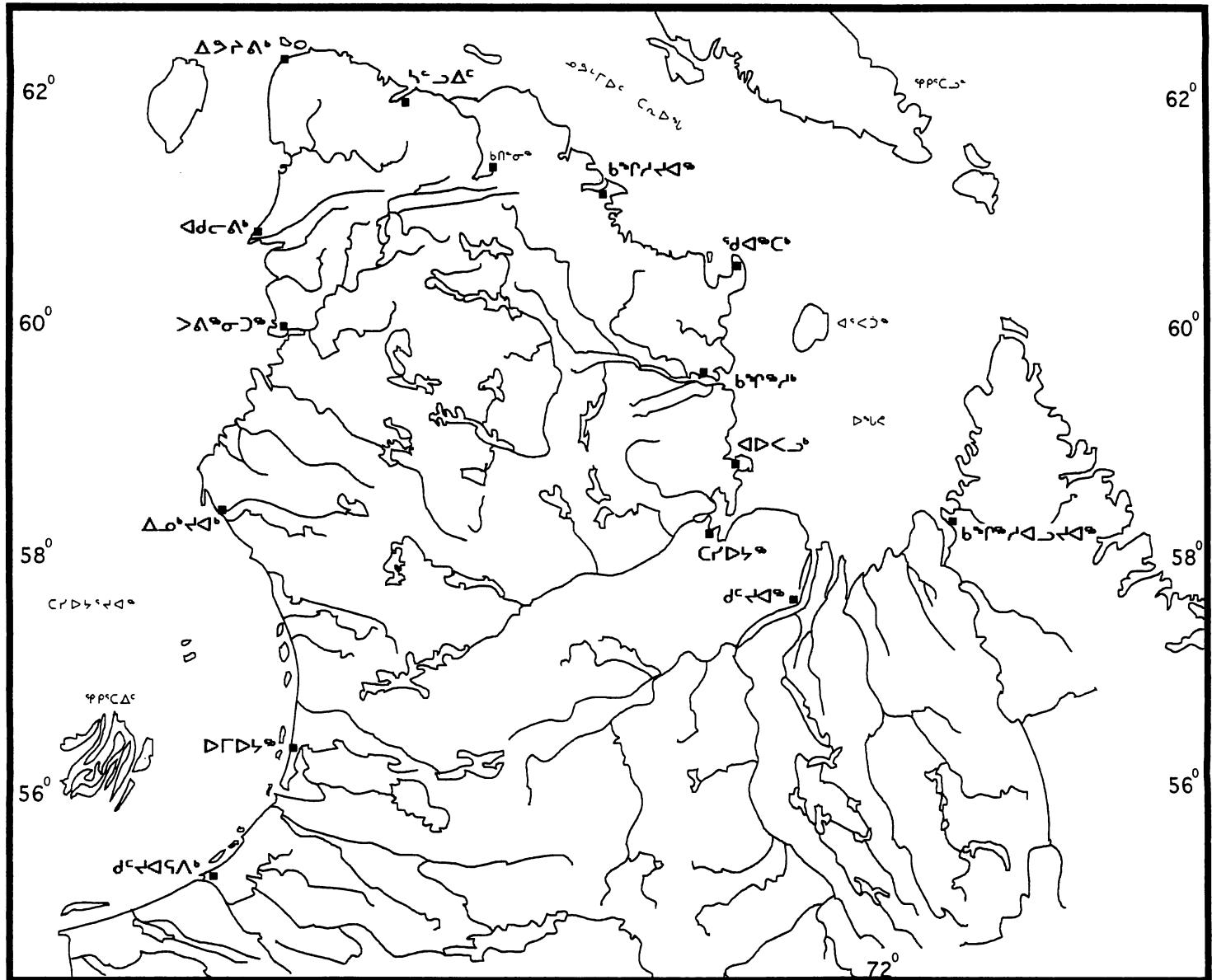
Հ Հ Հ

ՏՎԵԼԾՈՂ

ՏՎԵԼԾՈՂ

© ԵՐԱՅԻ ՎՀԱՅՈՒՄԸ ՃՐԼԿՎԴԸ ԵՐԱՎԱՐՄԸ 1996

ՀԱՅԻ ՃՈՃԸ ԶԱՐԴՈՅ



ΔΑΣ-ΤΕ ΑΙΑΥΛΟΤΩ-ΤΕ

Διατάξεως Ληστής Διαδικασίας για την απόδοση της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	1
Περιγραφή της πληρωμής.....	2
Διαδικασία απόδοσης.....	2
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής.....	4
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	5

Λεπτομέρεια 1995-1996

Διατάξεως Διαδικασίας Διαδικασίας απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	6
Διατάξεως Διαδικασίας απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	7
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	8
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	9
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	10
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	10
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	11
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	11
Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....	12

Διατάξεως Διαδικασίας Διαδικασίας απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς στις 31/12/1996

- 1) Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....
- 2) Διαδικασία απόδοσης της πληρωμής της διατάξεως σε πληρώματα της Δημοκρατίας της Ελλάς.....

Claude Siffrein

d₂^c ▷▷^c △△

וְלֹא תַעֲשֶׂה

አዲስ አበባ

1995-1996-Г ՔԱԴԵԿՏՈՒՄԸ ՔԱԴՎԱՆԾ, KRG-ի ԱՐԴՅՈՒՆՎ ԱՀՐԵՌ ՈՂԵՐՄ ԳԼԵՌ >Չ ԱՀԵՌ ԱՇԽԱՏԻ, ԼԱ՛ ԺԱՌՄ ԱՌԵՐ ՋԱՌ ԺԱՌՄ, ԱԶԴՈՒՄ ԱՀՐԵՌ ՈՂԵՐՄ ԳԼԵՌ >Չ

ԱՌԱՋԻՆ. ԳԼՈՒԽԾԾՈՅ, ԵՐԵԼԾՎԵՑԸ ՃԵՐԿԱԾՎԵՐՆԵՐԸ ԱՌԱՋԻՆ. ՃԱՄՊՈԵՐՆ ԱՌ ԵՎԾՐՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆ ՀԱՅ

ԼՇՐ 31, 1996-ՆՈՅԵՋ, ԼԺԱ ԱՀԵՔՈՐԽԾԵԿՑԵ:

Digitized by srujanika@gmail.com

Δ<▷▷Δ^c Δ<↳▷▷L▷Δ^c b▷A▷ aΔ<ΔL^c b▷L▷dM▷a^c

$$\Delta \subset \triangleright \vdash \Delta^c \quad \Delta \subset \dashv \triangleright \vdash L^c \quad d \subset \Delta \vdash d^c \quad b \triangleleft L \vdash d^c \quad \perp^c$$

$\Delta \subset D \setminus \Delta^c$ $\Delta \subset \neg D \vee L \setminus \Delta^c$ $b \in C \Delta^c$ $b \notin L \wedge \neg b \in \Delta^c$

Δευτέλαιστος Τελετουργικός 1995-96-Γ

ԵԱԼՏՀԱՅԱՀ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ, ԵԱԼՏՀ ՊԵՏԱԿԱՆ. ՀԱՅԱՍՏԱՆ, ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ԵԱԼՏՀԱՅԱՀ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ ԵԱԼՏՀ ԵԱԼՏՀ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ (KEQC), ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ ԵԱԼՏՀ ԵԱԼՏՀ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ, ԵԱԼՏՀ ԵԱԼՏՀ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՔՐԵԱԿՑՈՒԹՅՈՒՆ:

አዲስ አበባ

«Առաջ 1, 1995 դեկտեմբերի 31, 1996 հօդաշնչություն, եղանակակից պահանջման ձեռքբարձրություն» հայոց ժողովում:

- | | | |
|--------|----------|--------------------------------|
| 67-Այն | ԱՐԵՏՈՒՄ: | ՀՀ ՀՀ 27 ՀՆԼ 28, 1995-Ր ԼԿՀՑԱՐ |
| 68-Այն | ԱՐԵՏՈՒՄ: | ՀՀ ՀՀ 26 ՀՆԼ 27, 1995-Ր ՃԿՀՑԱՐ |
| 69-Այն | ԱՐԵՏՈՒՄ: | ՀՀ ՀՀ 5, 1996-Ր ԼԿՀՑԱՐ |
| 70-Այն | ԱՐԵՏՈՒՄ: | ՀՀ ՀՀ 20, 1996-Ր ԼԿՀՑԱՐ |

Λαζαρές Αρχεία 1995-1996 - Γ

Δεστός Δηλεγγόντων τε λεγομένης δεδομένης
τροποδιέγεντων τε δικαιουμένης
τρέψασσος διλέγοντες δικαιουμένης

לְפָנֵי דָבָר יְהוָה כִּי־אַתָּה תְּמַלֵּא אֶת־עֲשֹׂות־אָבִיךָ וְכַאֲשֶׁר־אָמַרְתָּ:

$\Delta \sigma \sim L^{-\alpha}$ $\Delta L \sim L^{\beta}$ $\Delta \sigma \sim L^{-\gamma}$

ԵԱԼՔՇԱՀԸ ԱԿԱՐԿԱՆՈՒՄ ԹԱԴԱԿԱԳՈՒՅՆԵԾԴՐԵԿ: 1) ԱԿԱՐԿԱՆՈՒՄ ԹԱՋԵՆՏԼՈՎ ՈՐԳՈՎՈՐԻ ԵԱԼՔՇԱՀԸ
ՃԺԼԸՆՈՏԻԼԸ ԲԵԿԱԴՐԵԿ; 2) ԵԱԼՔՄԱՆ ՃԺԼԸՆՈՏԻԼԸ ՃԺԼԸՆՈՏԻԼԸ ԱՃՐԿԱՆՈՒՄ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ,
ՀԵԿ ՃԱԾԱՎԱՀԿ ՃԾԴԻՄԽԵՎԱՀԿ ՃԾՎԱՀԿ ՃԾՎԱՀԿ ԱՃՐԿԱՆՈՒՄ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ; 3) ԱՅՀԵՆՑՈՒՄ
ՃԺԼԸՆՈՏԻԼԸ ԱԿԱՐԿԱՆՈՒՄ ԱԾՎԱՀԿԱՆՈՒՄ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ ԵԱԼՔՇԱՀԸ.
ՄԱԿԱՎՈՐՆԵԾԴՐԵԿ ԿԵՄԱԾՆՈՏԻԼԸ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ ԵԱԼՔՇԱՀԸ ԱՃՐԿԱՆՈՒՄ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ
ՀԵԿ ՃԾՎԱՀԿ ՃԾՎԱՀԿ ՃԾՎԱՀԿ ԱՃՐԿԱՆՈՒՄ ՇՊԾԿՀՐՃՔՆԵՐԸ ՄԱԿԱՎՈՐՆԵԾԴՐԵԿ.

Da C'sje Aerdeoye d'la'g
d'la'g e'la'g

Հարմածուն; Կեծունակած Աւաշար Աշխարհական Հայություն Աւաշար Աշխարհական Հայություն
ՀԱՅՈՒԹՅԱՆ ՀԵԿԱՋՈՐԸ. ԵՌԼՔԱԺԱ ՇԵԿՆԱՀԱՐՄ ՀԵԿԱՋՈՐԸ ՀԵԿԱՋՈՐԸ ՀԵԿԱՋՈՐԸ
ՀԱՅՈՒԹՅԱՆ ՀԵԿԱՋՈՐԸ. ԵՌԼՔԱԺԱ ՇԵԿՆԱՀԱՐՄ ՀԵԿԱՋՈՐԸ ՀԵԿԱՋՈՐԸ ՀԵԿԱՋՈՐԸ

የብሔሪያ የዚህ ስርዓት በፊት እንደሚከተሉ ይገልጻል፡፡ ይህም የዚህ ስርዓት በፊት እንደሚከተሉ ይገልጻል፡፡

474700 074700 074700 074700
184700 074700

1995-Г, бაცერდე დინისისაჲ გოცხა, რც ხა, მაცავახცდედა ხულაბაზამც არლეჩერდებისაჲ აზნარისაჲ და დინისაჲ აზნარისაჲ ხულაბაზამც აზნარისაჲ და დინისაჲ აზნარისაჲ 68-ე აუგუსტი დაწინაურებული, ხულაბაზა არგიც დინისაჲ ლისა და დინისაჲ აზნარისაჲ:

- ሌሎች ደርግሞ ለተደረገው በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡
JBNQA-ገብ፡ ሌሎች ደርግሞ ለተደረገው በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡
 - ሌሎች ደርግሞ ለሰነድ በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡
የገዢ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡ ሌሎች ደርግሞ ለተደረገው በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡
 - ሌሎች ደርግሞ ለተደረገው በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡
የገዢ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡ ሌሎች ደርግሞ ለተደረገው በኋላ እንደሆነ የሚከተሉትን ደንብ ይዘጋል፡

የኢትዮጵያውያንድ አገልግሎት ተስፋዣ ስርዓት የሚያስፈልግ ይችላል

$\Delta \sigma \ll \sigma^*$ $\Delta \mu \ll \mu^*$ $\Delta \epsilon \ll \epsilon^*$
 $\Delta \rho \ll \rho^*$ $\Gamma \ll \Gamma^*$

MEF-d^c ΔΔγγCΔPΔγΔ ΔΔLΔγγDPAσ^b ΔΔγLΔσ^b CΔLΔσ^b <ΔγLΔσ^b ΔPΔγγDΔγ^a ΔLΔγγDΔσ^b
 ΔΔγγCΔσ^b ΔΔLΔγγDΔσ^b ΔΔγγCΔσ^b ΔΔLΔγγDΔσ^b ΔΔγγCΔσ^b ΔΔLΔγγDΔσ^b ΔΔγγCΔσ^b ΔΔLΔγγDΔσ^b

סְפָרָיו * סְגִילָה וְגַעֲמָה .

በመጀመሪያው የዚሁ በዚህ አገልግሎት ስምምነት ይፈጸማል

47-22447-100
1-F⁶ 42L-2-F⁶ 23-F JBNQA -F⁶ 100

8737c 6L1344A

11 ८८८६१०

PABLA

Gamma CDADC **DEPARTMENT OF STATE** **DOJ**
SECRET **52,000** **52,000**

הַלְּבָנָן

ΔΥΞΩΣΗΡΗΣ	20	575
ΔΞΩΣΗΡΗΣ	7	611

ԵՐԱԾՈՒՅՆ 28 186

◀▶◀▶

બાળ સાહિત્ય 9 306

Δελτονοσ

ԵՐԵՎԱՆ

የኢትዮጵያ ክስ አዲስ ማና 38 435 38 435

א-פָּזִיכָּה

1 765

$$2) \Delta \circ \Delta^c \Delta \subset D \neq \Delta^c \Delta \subset D \Delta^c \circ -\Delta^c$$

(\\$)

Gamma CDAB \triangleleft \triangleleft \triangleleft \triangleleft \triangleleft
Delta Gamma Beta

8 000

8 000

ΔΕΥΕΔΙΚΗ ΒΡΑΒΕΙΑ

0

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ

0

◀▶ ⊞ J ḡ c

6 337

፭፻፲፯ ዓ.ም

6 337

የኢትዮጵያ ከበደ ቤት ዓይነቶች

6 337

1 663

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Rapport annuel 1995-96

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

1995-96 Annual Report

**Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee**

SECRÉTARIAT • C.P. 75, KUUIJUAQ (QUÉBEC), J0M 1C0 • TÉL. : (819) 964-2681

Ce rapport a été conçu et réalisé par / This report was designed and produced by:

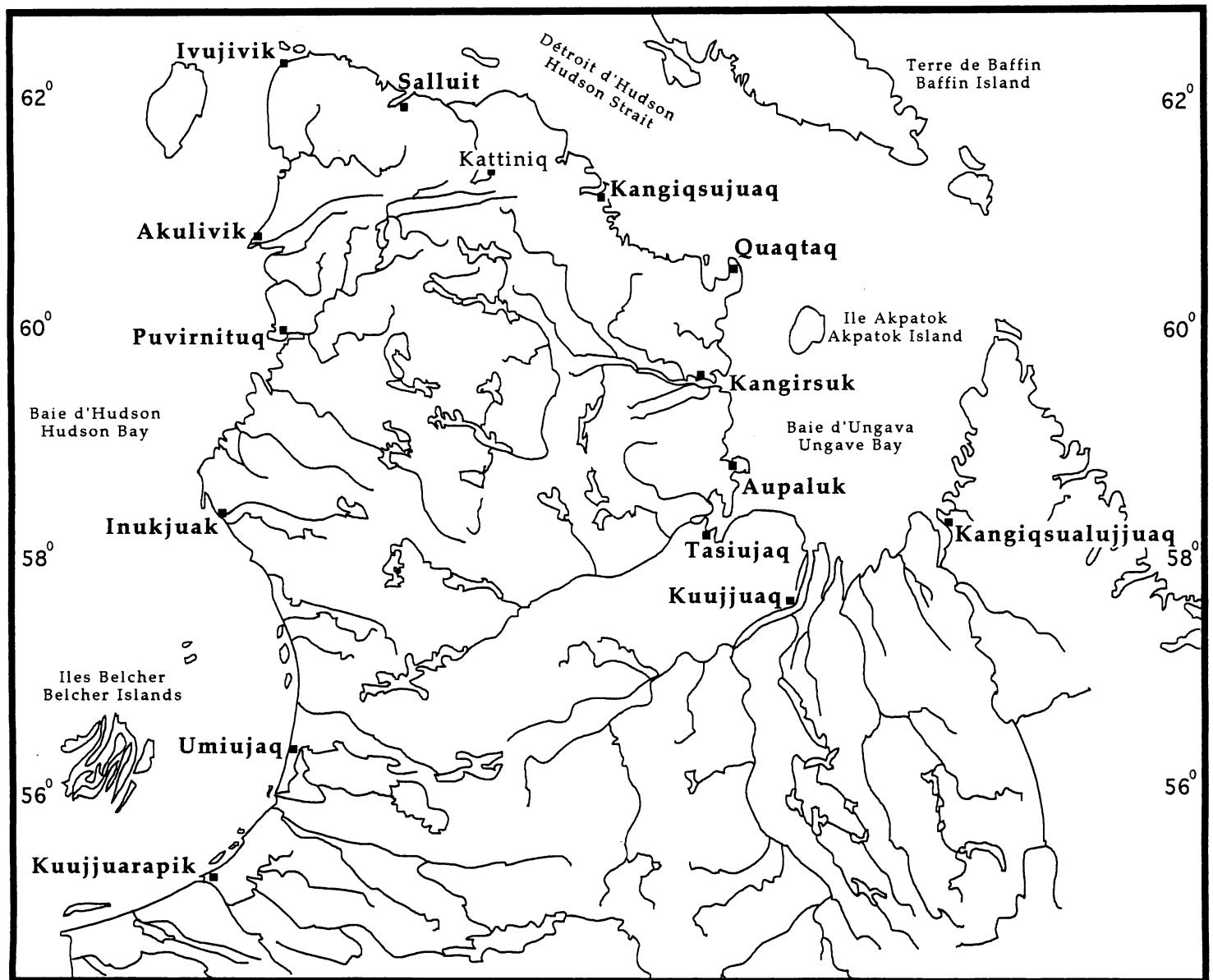
Jacques Lacroix

Traduction / Translation:

Robert Mackey

© Comité consultatif de l'environnement Kativik 1996

Les communautés Inuit du Nunavik



Inuit communities of Nunavik

Table des matières

Mot du président.....	1
Mandat.....	2
Composition	2
Secrétariat.....	4
Assemblées.....	5

Activités 1995-96

Consultation publique sur la Stratégie québécoise de mise en oeuvre de la <i>Convention sur la diversité biologique</i>	6
Débat public sur l'énergie au Québec	7
Activités militaires au Québec–Labrador.....	8
Projet pilote d'incinérateur	9
Proposition législative sur la protection des espèces en péril.....	10
Consultation publique sur la gestion des matières résiduelles.....	10
Création d'un parc au lac du Cratère.....	11
Examen des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ.....	11
Autres dossiers.....	12

État des résultats pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996

1) Secrétariat.....	13
2) Participation des membres inuits.....	14

Table of contents

Message from the Chairman.....	15
Mandate.....	16
Membership.....	16
Secretariat.....	18
Sittings	19

Activities 1995-96

Public consultation on the Quebec strategy for implementing the <i>Convention on Biological Diversity</i>	20
Public discussion on energy in Quebec.....	21
Military activities in Quebec and Labrador.....	22
Incinerator pilot project.....	23
Protection of endangered species: legislative proposal.....	23
Public consultation on waste management.....	24
Creation of a park at Crater Lake.....	25
Review of schedules 1 and 2, section 23 of the JBNQA.....	25
Other files	26

Operating statement for the fiscal year ending March 31, 1996

1) Secretariat.....	27
2) Inuit members' participation	28

Mot du président

Au nom des membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik, il me fait plaisir de présenter le rapport annuel pour l'année 1995-96. Le Comité a été appelé à participer à plusieurs débats importants tenus à l'échelle de la province dont les conclusions auront des répercussions importantes pour l'environnement des collectivités québécoise et inuite.

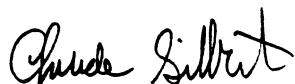
Le gouvernement québécois a élaboré sa stratégie de mise en oeuvre de la *Convention sur la diversité biologique* adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Le Comité a salué l'ensemble des propositions mise de l'avant et a insisté, notamment, sur la nécessité de consulter la région Kativik sur les actions à privilégier pour sa mise en oeuvre. Dans un domaine connexe, le Comité a examiné une proposition législative fédérale concernant la protection des espèces en péril et a souligné l'importance d'impliquer la communauté inuite et les organismes environnementaux nordiques dans les divers mécanismes de protection proposés.

Le débat sur l'énergie au Québec a permis que l'on jette un regard singulier sur les questions énergétiques prises dans le contexte du Nord québécois. Le Comité a souligné d'une nette façon l'état de dépendance que vit la région Kativik pour son approvisionnement en énergie tout en proposant des alternatives et des moyens d'action tout à fait adaptés au contexte environnemental nordique. En outre, le Comité a décidé de s'impliquer activement dans la consultation publique sur la gestion des matières résiduelles qui a débuté au mois de mars dernier. Il est dans son intention de tailler une place appropriée à la région Kativik dans ce débat et que les autorités tiennent compte des réalités régionales dans l'élaboration des politiques de gestion des déchets.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi son travail dans un certain nombre de dossiers cruciaux pour la protection de l'environnement de la région. Il a, entre autres, rappelé aux principaux intéressés les contraintes de réalisation d'un projet pilote d'incinération qu'il souhaite depuis longtemps voir se réaliser. En outre, tout en jugeant de la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux des activités militaires au Québec-Labrador, il a jugé bon de faire part aux intéressés de ses préoccupations concernant l'incertitude entourant les impacts sur la santé humaine.

En terminant, je souhaite souligner l'heureuse expérience vécue par le Comité lors de sa rencontre avec le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune.

Le président,



Claude Gilbert

M a n d a t

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est un organisme créé en vertu de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ). Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) que par la *Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois* (S.C. 1976-1979, c. 32). Le Comité est un organisme consultatif auprès des gouvernements responsables. À ce titre, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des municipalités nordiques et de l'Administration régionale Kativik (ARK) lorsqu'ils participent à la formulation de lois et de règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social au nord du 55^e parallèle (CBJNQ, a. 23.5.24).

Le Comité a également pour fonction la surveillance du régime de protection de l'environnement mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ et fait des recommandations relatives :

- À l'adoption de lois, de règlements et d'autres mesures destinés à assurer une meilleure protection de l'environnement et du milieu social ;
-
- À la révision ou à la modification des lois, procédures administratives, des règlements existants concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres ;
-
- Au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Le Comité peut conseiller les gouvernements du Canada et du Québec sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et le régime d'utilisation des terres. Par le biais d'organismes gouvernementaux, il peut aussi fournir aux municipalités et à l'ARK des avis et de l'aide technique. Avant leur adoption, tous les projets d'aménagement des forêts de la Couronne et d'exploitation forestière sont soumis au Comité pour étude. Toutes les décisions et recommandations du Comité sont communiquées aux gouvernements québécois et canadien ainsi qu'aux administrations locales et régionales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

C o m p o s i t i o n

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrédition des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres en vertu d'un décret qui fixe les modalités de rotation. Durant l'exercice 1995-96, l'ARK a nommé deux nouveaux membres, soit MM. Michael Gordon et Willie Gordon en remplacement de MM. Philippe di Pizzo et Bruno Desbois. Par ailleurs, la partie fédérale a nommé M. Yves Désilets en remplacement de M. Pierre Lauzon qui a démissionné de son poste à la fin de l'exercice 1994-95.

Au 31 mars 1996, le Comité se composait comme suit :

Président

M. Claude Gilbert : Avocat, M. Gilbert travaille au Service juridique de l'ARK. Membre du Comité depuis quatre ans, M. Gilbert réside et travaille dans le Nord québécois depuis plus de six ans.

Vice-président

M. Willie Gordon : Membre respecté de la communauté inuite du Nunavik, M. Gordon est Coordonnateur du bureau du président de l'ARK. Il est également président de la Corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq et membre du Conseil d'administration de la Société Makivik.

Membres nommés par l'Administration régionale Kativik

M. Michael Gordon : M. Gordon est né et a été élevé à Kuujjuaq. Il a fait ses premières classes à l'école fédérale de Fort Chimo, a gradué de l'école Jaanimmarik de Kuujjuaq et du Collège Dawson de Montréal avant d'obtenir son baccalauréat en Sciences Politiques de l'Université McGill. Il est présentement assistant au Maire de Kuujjuaq. M. Gordon a été élu récemment au Conseil d'administration de la Corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq et est président du Conseil d'administration de l'Auberge Kuujjuaq Inn.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Mme Noëlle De Roo Lemos : Titulaire d'une maîtrise en anthropologie, Mme Lemos travaille actuellement à son compte à titre de consultante en environnement. Longtemps employée du ministère des Transports du Québec, d'abord en tant que responsable des consultations puis à titre de chargée de projet des études d'impact, elle a consacré de nombreuses années aux dossiers du Nunavik, notamment dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures aéroportuaires et maritimes.

M. Jacques Giguère : Titulaire d'un doctorat en sciences, M. Giguère est actif auprès de comités nordiques depuis 1977. Il a été président du Comité d'examen de la Baie-James pendant 11 ans et durant la même période, membre du Comité d'évaluation de la Baie-James. Il a été, jusqu'à tout récemment, directeur du développement socioculturel au Secrétariat aux Affaires autochtones. Il a également été au service des Services de protection de l'environnement et du ministère de l'Environnement pendant une quinzaine d'années.

M. Benoît Robitaille : Titulaire d'un doctorat en géographie, M. Robitaille est professeur titulaire et directeur du Département de géographie de l'Université Laval. Spécialiste des régions nordiques, il a été membre fondateur du Centre d'études nordiques de la même université et directeur du Groupe d'études inuites et circumpolaires. Il a été, durant les années 1960, directeur des services socio-économiques de l'ancienne Direction générale du Nouveau-Québec. M. Robitaille a été membre du Comité de la recherche de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Yves Désilets : Administrateur de formation, M. Désilets a également complété des études en relations industrielles. Il fait carrière au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien depuis près de 25 ans. Il a occupé des postes de gestion en développement économique dans les districts du Nouveau-Québec, en relations de travail et en gestion des ressources humaines à l'administration centrale. Il est actuellement négociateur principal et médiateur dans les domaines des revendications territoriales, de l'autonomie gouvernementale et de la mise en œuvre des ententes pour la région du Québec.

M. François Lemire : Physicien et météorologue, M. Lemire a fait carrière au sein du ministère fédéral de l'Environnement. Il a occupé le poste de directeur général des Services de l'environnement atmosphérique pour le Québec avant de devenir consultant en changements atmosphériques et climatiques.

M. Pierre J. Paulhus : Biographe de formation et titulaire d'une maîtrise ès sciences, M. Paulhus a fait carrière au sein du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Spécialiste du milieu aquatique, il a été à l'origine du développement du Service de pisciculture du Québec et a occupé le poste de directeur général de l'Aquarium de Québec. M. Paulhus a été actif sur la scène politique municipale en tant que conseiller et maire de la municipalité de Lac Beauport.

Membres sortants en 1995-96

M. Bruno Desbois (ARK) : Titulaire d'une maîtrise en sciences environnementales et géographe de formation, M. Desbois a été membre du Comité pendant plus de six ans. Il en fut le président en 1991-92 et 1993-94 et le vice-président jusqu'en février 1996.

M. Philippe di Pizzo (ARK) : Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement et géographe de formation, M. di Pizzo a été nommé membre du Comité en 1993 et a occupé la présidence d'avril à décembre 1995.

S e c r é t a r i a t

Depuis le premier avril 1995, le ministère de l'Environnement et de la Faune met directement à la disposition du Comité les ressources matérielles et financières nécessaires à son fonctionnement. En juin 1995, le Comité et le MEF ont conclu une entente relative aux modalités d'allocation et d'utilisation de ces ressources.

Le siège social du Comité est situé à Kuujjuaq, dans la région Kativik. Le secrétaire, qui consacre également la moitié de ses énergies à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), gère le registre public des décisions et des documents officiels, tient à jour les comptes rendus des assemblées et rédige la correspondance officielle. Il agit comme intermédiaire et interlocuteur entre les membres du Comité et entre ce dernier et divers intervenants. Au besoin, il fournit une assistance technique et épaulle les membres dans la réalisation de leur mandat.

M. Jacques Lacroix, titulaire d'une maîtrise en géographie, occupe le poste de secrétaire depuis le 3 février 1994.

A s s e m b l é e s

Du premier avril 1995 au 31 mars 1996, le Comité a tenu quatre assemblées régulières aux dates et lieux suivants :

67^e assemblée : les 27 et 28 juillet 1995 à Montréal

68^e assemblée : les 26 et 27 octobre 1995 à Kuujjuaq

69^e assemblée : le 5 février 1996 à Montréal

70^e assemblée : le 20 mars 1996 à Montréal

Par ailleurs, le Comité a tenu deux conférences téléphoniques, soit les 16 mai et 20 juin 1995. Celles-ci ont porté sur l'entente administrative entre le Comité et le MEF.

À sa 68^e assemblée, le Comité a accueilli M. Jean Pronovost, sous-ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec. Pour M. Pronovost, il s'agissait d'une première visite au Nunavik. Cette visite, vouée au premier chef à l'assemblée du Comité, a permis au sous-ministre de parfaire ses connaissances des organismes environnementaux du nord et de saisir les particularités du milieu nordique et ainsi de mieux apprécier ses besoins en matière environnementale.

Activités 1995-96

Consultation publique sur la Stratégie québécoise de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique

En mai 1995, le ministre de l'Environnement et de la Faune de l'époque, M. Jacques Brassard, a déposé, aux fins de consultation publique, un projet de stratégie gouvernementale de mise en oeuvre de la *Convention sur la diversité biologique*. Ce projet fait suite à l'adhésion du Québec aux principes et aux objectifs de la Convention élaborée lors du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992. En tout, vingt-et-un thèmes de la Convention ont été abordés dans le projet gouvernemental et 12 éléments de stratégie pour la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique ont été proposés, dont un pour les ressources en milieu nordique.

Le Comité a été invité à soumettre ses commentaires sur la Stratégie et convié à participer à une séance de consultation qui a eu lieu le 15 novembre 1995 à Beauport. Le Comité s'est naturellement intéressé aux aspects de la Stratégie touchant les ressources en milieu nordique. Il a fait parvenir au Comité interministériel sur la diversité biologique, responsable de la consultation, un court avis. Dans l'ensemble, les orientations et les mesures suggérées par le MEF ont été approuvées par le Comité, qui se réjouissait également de voir reconnues les conventions en vigueur sur le territoire nordique québécois et pris en compte le contexte social et culturel particulier.

Les commentaires suivants ont été portés à l'attention du Comité interministériel :

- Le Comité a insisté sur la nécessité d'impliquer les entités de recherche et les organismes déjà actifs sur le territoire et d'intégrer le savoir traditionnel, au même titre que le savoir scientifique, à la compréhension du milieu naturel et de l'étroite relation entre celui-ci et les Inuits.
- Le Comité a souligné l'importance de privilégier l'approche consultative et de favoriser la participation de la population aux prises de décision. Entre autres, le savoir traditionnel, la perception et l'utilisation du milieu et des ressources qu'il renferme doivent être pris en compte et baliser toute mesure ou action pouvant avoir des incidences sur l'accès à ces dernières.
- Le Comité a appuyé l'intention du MEF de travailler à la création d'aires protégées à la condition que les utilisateurs des territoires visés y participe activement.

- Le Comité a insisté sur l'importance d'impliquer les comités et commissions environnementales nordiques afin qu'ils encouragent les promoteurs à respecter les objectifs de la Convention.
- Le Comité a souligné l'urgence d'établir une procédure de suivi environnemental afin de statuer sur la performance des promoteurs en matière de protection des habitats et des espèces végétales et animales.
- Le Comité a finalement soulevé l'importance des habitats côtiers et des ressources marines pour une majorité de collectivités inuites. Il a rappelé au Comité interministériel que ces éléments du milieu naturel sont de juridiction fédérale et qu'il aurait lieu de coordonner les stratégies de conservation.

Suite à cette consultation, le Comité interministériel a donné suite aux propositions des participants en publiant un cahier de propositions. Les ministères concernés par la Stratégie québécoise ont maintenant terminé leur plans d'actions qui ont été soumis au niveau politique pour décision finale.

Débat public sur l'énergie au Québec

Le débat public sur l'énergie, lancé en février 1995 par M. François Gendron, alors ministre des Ressources naturelles du Québec, donnait suite à un engagement pris par son gouvernement. Ce débat avait par ailleurs été réclamé par un bon nombre d'acteurs voulant que soient débattues en profondeur les orientations du Québec en matière énergétique.

Le Comité a participé à ce débat ; il a préparé un mémoire à l'intention de la table de consultation et a participé à l'audience publique tenue à Kuujjuarapik le 11 septembre 1995. Dans son mémoire, le Comité a posé les enjeux de la dépendance énergétique que vit la région, coûteuse et négative, de la demande énergétique croissante qui est proportionnelle à l'accroissement de la population et de la prise en charge par la région de son avenir énergétique. Après avoir dressé un profil énergétique régional sommaire mais néanmoins révélateur, le mémoire a abordé principalement les thèmes des filières énergétiques et de la régionalisation.

Au chapitre des filières énergétiques, le Comité a tenté de démontrer les avantages de l'éolien et de l'efficacité énergétique. Le Comité a argué que la région jouissait d'un régime des vents plus que favorable, que la technologie pour les régions arctiques avait déjà été éprouvée et que les coûts de production étaient nettement inférieurs à ceux des centrales thermiques. De plus, l'éolien répond à l'enjeu de la dépendance régionale. Le Comité a proposé une série de pistes de recherche afin de statuer sur les avantages et les désavantages de l'éolien et des autres filières énergétiques.

Le Comité a souligné que l'efficacité énergétique est un moyen par lequel il est possible de limiter l'augmentation de la facture énergétique globale et de réduire l'état de dépendance pour les

combustibles fossiles. Le Comité a suggéré que soient conçus des programmes d'efficacité énergétique modulés en fonction du contexte nordique. Avant tout, a conclu le Comité, il est nécessaire d'étudier les habitudes de consommation, d'évaluer les économies possibles et les impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Au chapitre de la régionalisation, le Comité a proposé que la région se dote d'un organisme dont la tâche serait de mieux circonscrire la problématique énergétique régionale, évaluer les habitudes de consommation, voir à la planification énergétique, évaluer le potentiel des filières énergétiques, en stimuler le développement, etc. Cet organisme aurait également comme mandat de favoriser le développement d'une expertise régionale inuite en matière énergétique.

Ainsi, le Comité a soumis trois propositions principales, soit : 1) créer un organisme régional responsable des activités relatives à l'énergie ; 2) élaborer une politique énergétique spécifique au Nord, intégrée ou non à la politique provinciale ; et 3) élaborer un programme d'efficacité énergétique adapté au contexte nordique. Le Comité a conclu son mémoire en soulignant l'importance d'accorder une place particulière à la problématique du Nunavik dans une future politique énergétique nationale.

La table de consultation a remis son rapport au ministre d'État des Ressources naturelles, M. Guy Chevrette, le 3 mars 1996.

Activités militaires au Québec-Labrador

Le CCEK a été impliqué dans l'élaboration de l'entente de 1986 établissant un seul processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux des activités militaires aériennes du ministère de la Défense nationale au Québec-Labrador. Le Comité avait émis l'avis selon lequel celui-ci était, en général, adéquat et conforme à l'esprit du chapitre 23 de la CBJNQ. Une commission fédérale a été chargée du processus et a tenu des audiences publiques en 1994, dont une séance à Kuujjuaq. Son rapport a été rendu public au début de 1995.

Lors de sa 67^e assemblée, le CCEK a reçu la visite de MM. Serge Couturier, Raynald Labbé et Jacques Michaud, membres du Comité interministériel québécois sur les vols à basse altitude. Ce comité a été chargé d'examiner en détails les conclusions de la commission fédérale et de juger de la recevabilité de l'étude des impacts sur l'environnement. Ces membres du Comité interministériel sont venus exposer certains aspects techniques des activités militaires aériennes, faire état de leur évaluation des impacts et expliquer la position du gouvernement du Québec concernant ces activités.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, le CCEK a adressé une lettre à M^{me} Sheila Copps, ministre canadienne de l'Environnement. Il a émis l'avis selon lequel le processus a été mené de façon satisfaisante et a répondu à l'ensemble des exigences du régime de protection de l'environnement s'appliquant à la région Kativik. Par ailleurs, le Comité a exprimé à M^{me} Copps

son inquiétude face à l'incertitude entourant les impacts sur la santé de la population touchée par ces activités ; l'absence de certains éléments d'information a mené à une évaluation partielle de ces impacts. Le Comité a émis des doutes quant à l'opportunité d'autoriser de telles activités alors qu'un enjeu de cette nature est mal évalué.

Mme Copps, dans sa réponse au CCEK, a souligné qu'on ne peut arrêter un projet de cette envergure sans détenir de preuves quant à l'existence d'effets nuisibles et que la cessation du projet nuirait beaucoup à l'économie locale. Quant aux incertitudes qui subsistent au sujet des effets des vols à basse altitude, Mme Copps a informé le Comité que son gouvernement a accepté la recommandation de la commission fédérale de créer un institut de surveillance et de recherche environnementale.

Projet pilote d'incinérateur

La gestion des déchets solides dans les communautés du nord du Québec fait partie des préoccupations du Comité depuis plusieurs années. En effet, il existe certains problèmes découlant de la méthode actuelle d'élimination des déchets. Parmi ces problèmes, celui de la combustion des déchets à ciel ouvert pose dès le départ la question de la contamination de l'atmosphère. De plus, la dispersion des cendres et des matières partiellement brûlées autour des dépôts de déchets a des répercussions significatives sur la qualité de l'environnement.

En 1989, le Comité a proposé au MEF des modifications au *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* afin de permettre l'utilisation d'incinérateurs à chambre à combustion unique dans les communautés nordiques et la réalisation d'un projet pilote d'incinérateur pour la communauté de Kuujjuarapik. Le MEF n'avait donné aucune suite à la proposition alors que Environnement Canada s'était montré intéressé. Paradoxalement, le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* limite l'utilisation d'incinérateurs alors que le *Règlement sur les déchets solides* permet le brûlage à ciel ouvert pour les dépôts de déchets en milieu nordique.

En 1995-96, le Comité a décidé de relancer la proposition de réaliser un projet pilote d'incinérateur pour une communauté de la région Kativik. Le Comité s'est adressé à l'ARK pour discuter des contraintes de réalisation, notamment du financement. Un tel projet devra être financé à même les surplus de l'enveloppe budgétaire des projets d'immobilisations, à moins qu'il ne fasse déjà partie de ces projets comme tel.

En outre, ce projet nécessite les autorisations environnementales d'usage, ce qui implique l'approbation de la CQEK. Celle-ci, dans le cadre du projet pilote de Kuujjuarapik en 1988, a motivé son refus de l'évaluer en s'appuyant sur les restrictions du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*. Mais cette contrainte pourra être surmontée soit par une dérogation au règlement, soit par des amendements à la réglementation. D'ailleurs, le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, lors de sa visite à Kuujjuaq, a paru ouvert à une telle solution. Le Comité espère connaître les résultats de sa réflexion sur cette problématique et particulièrement sur les ambiguïtés de la réglementation relative aux incinérateurs de petite capacité.

Le Comité a informé le président de l'ARK., M. Jean Dupuis, de ces faits. Ce dernier a appuyé l'idée d'un tel projet pilote. Par ailleurs, plusieurs communautés ont manifesté leur intérêt pour ce mode d'élimination.

***Proposition législative sur
la protection des espèces en péril***

Au mois de septembre 1995, la ministre canadienne de l'environnement, M^{me} Sheila Copps, a soumis au Comité pour examen une proposition législative sur la protection des espèces en péril. Lors de sa 68^e assemblée, le Comité a examiné cette proposition et a émis les commentaires suivants :

- La loi devra inclure une reconnaissance des droits des Inuits octroyés par la CBJNQ.
- La loi devra prévoir la participation des Inuits du Nunavik et des organismes environnementaux, dont le CCEK et le Comité conjoint chasse, pêche et piégeage, aux étapes critiques du processus, soit le processus national d'inscription, l'établissement de la liste fédérale des espèces en péril et l'élaboration des plans de redressement.
- La loi devra accorder une place au savoir traditionnel dans l'établissement de la liste fédérale des espèces en péril et dans l'élaboration des plans de redressement.

Dans l'avis transmis au bureau du sous-ministre canadien de l'Environnement, le Comité a également mentionné que le Québec jouissait déjà d'un encadrement législatif en matière de protection des espèces menacées et qu'il était souhaitable que les deux paliers de gouvernement concertent leurs efforts afin d'éviter les chevauchements.

Lorsque le projet de loi comme tel lui sera soumis, le Comité entend l'examiner en profondeur.

***Consultation publique sur la
gestion des matières résiduelles***

Au début de l'année 1996, le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'entreprendre des consultations publiques sur la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles que propose son ministère. Ainsi, le MEF souhaite réajuster le tir en la matière, à la lumière du chemin parcouru depuis l'adoption, en 1989, de la politique de gestion intégrée des déchets solides. Les objectifs fixés à l'époque n'ont été que partiellement atteints.

Le MEF a produit les documents de consultation «*Pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles*» et «*La gestion des matières résiduelles dans la région du Nord-du-Québec*». Le premier dresse un bilan de la gestion des résidus pour tout le Québec et contient 18 propositions

de gestion qui sont soumises à la consultation populaire. Le second dresse un portrait général de la gestion des résidus pour l'ensemble de la région du Nord-du-Québec.

À sa 70^e assemblée, le Comité a discuté de l'opportunité de participer à cette consultation. Il a décidé de contribuer au débat et présentera un mémoire à la Commission d'enquête BAPE lors des audiences publiques qui auront lieu dès le début de l'été 1996. Le Comité, suite à une analyse des documents précités et à la lumière des résultats d'une enquête régionale, entend mettre en relief la problématique et les particularités de la gestion des matières résiduelles en milieu nordique.

Création d'un parc au lac du Cratère

Le CCEK a accéléré l'évolution de ce dossier en invitant une délégation de la Direction du plein air et des parcs du MEF à Kuujjuaq en mars 1995. Depuis, la Direction a amorcé la formation d'un groupe de travail qui participera à la conception du parc provincial **Pingualuit**, à proximité de Kangiqsujuaq. Bien que les aspects sur lesquels auront à travailler les membres de ce groupe restent à définir de façon détaillée, il est possible, à prime abord, de préciser les suivants : le périmètre et le zonage ; l'accueil et l'accès ; les infrastructures ; les activités permises à l'intérieur du parc ; l'aide aux activités d'interprétation ; les services directs et connexes (hôtelierie, restauration, etc.) ; l'administration, la gestion des équipements, etc. Ce groupe de travail est formé de trois représentants de la communauté de Kangiqsujuaq, trois d'instances régionales, et un du MEF.

Pour sa part, le Comité est préoccupé par certains aspects précis du projet. Notamment, le Comité est d'avis qu'il faut à tout prix interdire les activités pouvant contaminer les eaux du lac du Cratère. Il y a lieu de recommander vivement aux concepteurs du parc qu'une stricte réglementation soit adoptée pour contrôler l'accès au lac et à son anneau périphérique et prohiber l'utilisation de tout véhicule à moteur à combustion.

Dans les limites de son mandat, le Comité entend sensibiliser les principaux acteurs dans ce dossier à ses préoccupations.

Examen des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

Lors de l'exercice 1994-95, le CCEK a entrepris l'examen des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ qui listent les projets automatiquement assujettis ou soustraits au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Son examen a mené à leur harmonisation avec les annexes de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les seuils et les critères, qui déterminent la soumission des projets au processus d'évaluation et d'examen, ont été ajustés pour qu'ils coïncident avec ceux de la Loi. Le Comité souhaite ainsi réduire les contraintes

superflues imposées au développement en éliminant les critères qualitatifs qui tendent à être équivoques.

Ces modifications ont été soumises pour commentaires ou approbation au sous-ministre de l'Environnement et de la Faune, à l'ARK et à la Société Makivik.

Autres dossiers

Le CCEK s'est intéressé à un certain nombre de dossiers pour lesquels il a déjà pris action dans le passé ou pour lesquels il attend des développements prochains ou l'information utile à la poursuite de ses travaux. Ainsi, c'est le cas du **démantèlement de l'ancienne station météorologique du Cap Hopes Advance**, qui fait l'objet de pourparlers entre la Société Makivik, la Corporation du village nordique de Quaqtaq et le gouvernement du Canada ; du **réaménagement de la ligne Mid-Canada**, qui fait également l'objet de discussion entre l'ARK et les gouvernements fédéral et provincial ; et de la **création d'une éco-zone dans la région du lac Guillaume-Delisle**, dont les démarches ont été suspendues faute de fonds, mais qui suscite toujours l'intérêt des divers partenaires.

**État des résultats pour l'exercice se
terminant le 31 mars 1996**

1) Secrétariat

RECETTES

	(\$)	(\$)
Subvention du Ministère de l'Environnement et de la Faune	<u>40 200</u>	<u>40 200</u>

DÉPENSES

Frais de personnel

Honoraires	20 575
Logement	7 611
Total partiel	<u>28 186</u>

Fonctionnement

Frais de déplacement	4 455
Impression et reprographie	251
Location de salles	0
Traduction	4 800
Total partiel	<u>9 306</u>

Administration

Équipement et matériel de bureau	424
Frais bancaires	111
Petite caisse	300
Autres frais	108
Total partiel	<u>943</u>

Total des dépenses 38 435 38 435

SURPLUS

1 765

2)Participation des membres inuits

RECETTES

	(\$)	(\$)
Subvention du Ministère de l'Environnement et de la Faune	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>

DÉPENSES

Frais de personnel

Honoraires	0
Total partiel	<u>0</u>

Fonctionnement

Frais de déplacement	6 337
Total partiel	<u>6 337</u>
Total des dépenses	<u>6 337</u>

SURPLUS	<u>1 663</u>
----------------	---------------------

Message from the Chairman

On behalf of the members of the Kativik Environmental Advisory Committee, I am pleased to present the annual report for 1995-96. The Committee was called on to participate in several important discussions held at the provincial level. The outcomes of these discussions will have significant impacts on the Quebec's environment of and the Inuit.

The Quebec government developed a strategy for implementing the *Convention on Biological Diversity* adopted at the Earth Summit held in Rio de Janeiro. The Committee welcomed all of the proposals and stressed, in particular, the necessity of consulting the Kativik region on actions preferred for the implementation of the Convention. On a related subject, the Committee examined a federal legislative proposal respecting the protection of endangered species and emphasized the importance of involving the Inuit community and Northern environmental organizations in the various proposed protection mechanisms.

The discussion on energy in Quebec was a unique occasion to look at energy issues in the context of Northern Quebec. The Committee clearly underlined the dependency of the Kativik region with regard to its energy supply at the same time as it proposed alternatives and means of action entirely adapted to the environmental context of the North. Furthermore, the Committee decided to become actively involved in public consultation on waste management which began in March. It is the Committee's intention to carve out an appropriate place for the Kativik region in this discussion. Authorities must take into account regional realities in the development of waste management policies.

The Committee continued to work on a certain number of files which are crucial to the protection of the region's environment. Among others, it reminded the principal parties involved of constraints to the incinerator pilot project. For a long time, the Committee has wished to see the project implemented. Furthermore, while evaluating the correctness of the environmental impact assessment and review procedure for military activities in Quebec and Labrador, the Committee decided to express to those involved its concerns with respect to the uncertainty of impacts on human health.

To end, I would like to underline that the Committee took pleasure in meeting with the Deputy Minister of the Environment and Wildlife.



Claude Gilbert
Chairman

M a n d a t e

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) is a body created under the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA). It is officially governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c.Q-2) and by the *Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979. c.32). The Committee is an advisory body to the governments of Quebec and Canada. As such, it is the preferential and official forum for the responsible governments, as well as for the Northern communities and the Kativik Regional Government (KRG) concerning their involvement in the formulation of laws and regulations relating to the environmental and social protection regime north of the 55th parallel (JBNQA, paragraph 23.5.24).

The Committee also oversees the environmental protection regime established under section 23 of the JBNQA by making recommendations relating to the following:

- the adoption of laws, regulations, and other measures designed to ensure better environmental and social protection;
- the review or modification of existing laws, regulations or administrative procedures concerning the environment, the social milieu and land use;
- the environmental and social impact assessment and review procedures.

The Committee may advise the governments of Canada and Quebec on important issues affecting the implementation of the environmental and social protection and land use regimes. Through government agencies, it may also provide the municipalities and the KRG with advice and technical assistance. Before they may be adopted, all projects to manage or harvest crown forests are first submitted to the Committee for study. All decisions and recommendations made by the Committee are communicated to the provincial and federal governments, as well as to the local and regional governments concerned in order that they may study and act upon them.

M e m b e r s h i p

The Kativik Environmental Advisory Committee is a tripartite organization composed of nine members who are replaced at the discretion of the parties that appoint them to the Committee. The Government of Quebec, Government of Canada and the KRG each appoint three members. Each year, the chairmanship and vice-chairmanship are alternately assumed by the three parties in accordance with an Order-in-Council that sets out the details of rotation. During the 1995-96 fiscal year, the KRG appointed two new members, those being Messrs. Michael Gordon and Willie Gordon, to take the places of Messrs. Philippe di Pizzo and Bruno Desbois. Also, the federal party appointed Mr. Yves Désilets to replace Mr. Pierre Lauzon who resigned at the end of the 1994-95 fiscal year.

On March 31, 1996 the members were:

Chairman

Claude Gilbert: Lawyer by profession, Mr. Gilbert currently works for the Legal Department at the KRG. A member of the Committee for four years, Mr. Gilbert has lived in Northern Quebec for more than six years.

Vice-Chairman

Willie Gordon: A respected member of Nunavik's Inuit community, Mr. Gordon is Co-ordinator in the office of the chairman at the KRG. He is also President of the Nayumivik Landholding Corporation of Kuujjuaq and a member of the Makivik Corporation's board of directors.

Members appointed by the Kativik Regional Government

Michael Gordon: Mr. Gordon was born and raised in Kuujjuaq. Beginning of the Fort Chimo Federal Day School, he graduated from Jaanimmarik High School in Kuujjuaq and Dawson College in Montreal before receiving a bachelor's degree in Political Science from McGill University. He currently is Assistant to the Mayor in Kuujjuaq. Mr. Gordon was recently elected to the board of directors of the Nayumivik Landholding Corporation of Kuujjuaq and is the board of directors President of the Auberge Kuujjuaq Inn.

Members appointed by the Government of Quebec

Noëlle De Roo Lemos: Ms. Lemos holds a master's degree in Anthropology. She is currently working as an environment consultant. Long employed by the ministère des Transports du Québec, she was first responsible for public consultation and afterwards for environmental impact assessment. She worked in many Northern Quebec projects, such as transport infrastructures development.

Jacques Giguère: Mr. Giguère holds a doctorate and has been an active member of Northern committees since 1977. He was chairman of the James Bay Review Committee for 11 years and, concurrently, member of the James Bay Assessment Committee. Currently, he is Director of Sociocultural Development at the Native Affairs Secretariat. He has also worked for the Environment Protection Services at Environment Canada for about 15 years.

Benoît Robitaille: A Doctor of Geography, Mr. Robitaille is a professor with and Director of the Geography Department at Université Laval who specializes in Northern regions. He was a founding member of Laval's Centre d'études nordiques and leaded the Inuit and Circumpolar Studies Group. During the 1960s, he was the Director of Socioeconomic Services of the former Direction générale du Nouveau-Québec. Mr. Robitaille was a member of the Royal Commission Research Committee on Native Peoples.

Members appointed by the Government of Canada

Yves Désilets: Trained in administration, Mr. Désilets also completed studies in industrial relations. He has worked at the Department of Indian Affairs and Northern Development for nearly 25 years. He has held managerial positions in economic development for the area of Northern Quebec, in industrial relations and in human resources at departmental headquarters. He is currently the chief negotiator and mediator for land claims, self-government and the implementation of agreements in Quebec.

François Lemire: Physicist and meteorologist, Mr. Lemire made his career at Environment Canada. He held the position of Director General of the Atmospheric Environment Service in Quebec before becoming an atmospheric and climatic changes consultant.

Pierre J. Paulhus: A biologist by profession, Mr. Paulhus made his career with the ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Specializing in aquatic sciences, he helped develop Quebec's Fisheries Service and has served as General Director of the Quebec Aquarium. Mr. Paulhus has been active in municipal politics as both councillor and mayor of the municipality of Lac Beauport.

Outgoing members in 1995-96

Bruno Desbois: Mr. Desbois studied Geography and holds a master's degree in Environmental Sciences. He has been a member of the Committee for more than six years and acted as chairman in 1991-1992 and 1993-1994 and as vice-chairman in 1995-96.

Philippe di Pizzo: Mr. di Pizzo studied Geography and holds a master's degree in Environmental Sciences. He was appointed to the Committee in 1993, and acted as chairman from April to December 1995.

S e c r e t a r i a t

Since April 1, 1995, the MEF has made directly available to the Commission the physical and financial resources necessary for its operations. In June of 1995, the Committee and the MEF signed an agreement concerning the terms and conditions for the allocation and use of these resources.

The Committee's head office is located in Kuujuaq, in the Kativik region. The secretary, whose efforts are divided equally between the Committee and the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC), looks after the public register of decisions and official documents, keeps minutes of the meetings, and is responsible for official correspondence. The secretary is the intermediary and spokesperson among the members of the Committee, as well as between the Committee and various other organizations. When necessary, the secretary provides technical assistance and supports the members in carrying out their mandate.

Mr. Jacques Lacroix, who holds a master's degree in Geography, has been secretary since February 3, 1994.

Sittings

Between April 1, 1995 and March 31, 1996, the Committee held four regular sittings on the days and at the places below:

- 67th sitting: July 27 and 28, 1995 in Montreal
- 68th sitting: October 26 and 27, 1995 in Kuujjuaq
- 69th sitting: February 5, 1996 in Montreal
- 70th sitting: March 20, 1996 in Montreal

Furthermore, the Committee held two telephone conferences on May 16 and 20, 1995 regarding the administrative agreement between the Committee and the MEF.

At the 68th sitting, the Committee received Mr. Jean Pronovost, Deputy Minister of the Environment and Wildlife for Quebec. It was Mr. Pronovost's first visit to Nunavik. The visit, devoted chiefly to the Committee's sitting, allowed the Deputy Minister to perfect his knowledge of Northern environmental organizations, to understand the particularities of the North and to better appreciate its environmental needs.

Activities 1995-96

Public consultation on the Quebec strategy for implementing the Convention on Biological Diversity

In May 1995, then Minister of the Environment and Wildlife, Mr. Jacques Brassard, tabled for public consultation a proposed government strategy for implementing the *Convention on Biological Diversity*. The proposal followed Quebec's adherence to the principles and objectives of the Convention which were developed at the Earth Summit held in Rio de Janeiro in 1992. In all, 21 of the Convention's themes were dealt with in the government's proposal and 12 elements of a strategy for the conservation and sustainable use of the component parts of biological diversity were proposed, including one for Northern resources.

The Committee was asked to submit its comments on the strategy and was invited to participate at a consultation session on November 15, 1995 at Beauport. The Committee was of course interested in the strategy for Northern resources. It sent a short statement to the Comité interministériel sur la diversité biologique which is in charge of the consultations. On the whole, the policies and measures proposed by the MEF were approved by the Committee. The Committee was also pleased that the agreements in effect in Northern Quebec were recognized and the particular social and cultural context was taken into account.

The following comments were made to the Comité interministériel:

- The Committee stressed the necessity of involving researchers and organizations active in the territory and of integrating traditional knowledge, in the same manner as scientific knowledge, with our understanding of the natural environment and of the close relationship between the natural environment and the Inuit.
- The Committee emphasized the importance of favouring consultation and public participation in decision-making. Among others, Inuit traditional knowledge as well as understanding and use of the environment and its resources must be taken into account and they must mark any measure or action affecting access to the environment and its resources.
- The Committee supported the MEF's intent to work on the creation of reserves on condition that users of the territory in question participate actively.
- The Committee stressed the importance of involving Northern environmental committees and commissions so they may press proponents to respect the objectives of the Convention.
- The Committee emphasized the urgent need to establish an environmental monitoring procedure to assess the performance of proponents with respect to the protection of habitats and plant and animal species.

- Finally, the Committee raised the importance of coastal habitats and marine resources for a majority of Inuit communities. It reminded the Comité interministériel that these elements of the natural environment fall under federal jurisdiction and that it would be advisable to co-ordinate conservation strategies.

Subsequent to the consultations, the Comité interministériel published the participants' proposals. The departments involved in the Quebec strategy have now finished their action plans. These were submitted to the political level for final decision.

Public discussion on energy in Quebec

Begun in February 1995 by François Gendron, then Minister of Natural Resources in Quebec, public discussion on energy was in response to a commitment made by his government. Moreover, a large number of participants who wished to see an in-depth debate of Quebec energy policies had also called for this public discussion.

The Committee took part in the discussion, preparing a position paper for the consulting committee and participating at the public hearing held in Kuujjuarapik on September 11, 1995. In its position paper, the Committee set out the issues raised by the region's dependency on energy which is both expensive and negative, by the increased energy demand which is proportional to the growth in the population, and by the region taking charge of its future in energy. After drawing a regional energy profile which though brief was revealing, the position paper dealt principally with the themes of energy systems and regionalization.

With respect to energy systems, the Committee tried to show the advantages of wind turbines and energy efficiency. The Committee asserted that the region has a very favourable wind regime, that Arctic technology has already been tested, and that production costs are clearly lower than those for thermal generating stations. Moreover, wind turbines are an answer to the issue of the region's dependency. The Committee proposed a series of research avenues to determine the pros and cons of wind turbines and other energy systems.

The Committee stressed that energy efficiency is one way to limit increases in the total energy bill and to reduce dependency on fossil fuels. It suggested that energy efficiency programs adapted for the North be devised. The Committee concluded that, above all, it is necessary both to study consumption patterns and to assess possible savings and economic, environmental and social impacts.

With respect to regionalization, the Committee suggested that the region establish an organization to better define the regional energy problem, assess consumption patterns, see to energy planning, assess the potential of energy systems, stimulate development, and so on. Another function of this organization would be to favour the development of regional Inuit expertise in energy.

The Committee made three principal proposals: 1) create a regional organization responsible for energy-related activities; 2) draft an energy policy specifically for the North, whether it is integrated or not into the provincial policy; and 3) develop an energy efficiency program adapted to the North. The Committee concluded its position paper by stressing the importance of paying special attention to Nunavik's problem in a future national energy policy.

The consulting committee presented its report to the Minister for Natural Resources, Mr. Guy Chevrette, on March 3, 1996.

Military activities in Quebec and Labrador

The Committee was involved in preparing the 1986 agreement which establishes a single environmental impact assessment and review procedure for Department of National Defence military air activities in Quebec and Labrador. The Committee expressed the opinion that the procedure was, in general, appropriate and in conformity with the spirit of section 23 of the JBNQA. A federal commission was made responsible for the procedure and held public hearings in 1994, with one session in Kuujjuaq. Its report was made public at the beginning of 1995.

The Committee's 67th sitting was attended by Messrs. Serge Couturier, Raynald Labb   and Jacques Michaud, members of the Comit   interminist  riel qu  b  cois sur les vols  basse altitude. The Comit   interminist  riel had been directed to thoroughly examine the federal commission's conclusions and to decide on the admissibility of the environmental impact study. The members of the Comit   interminist  riel came to explain certain technical aspects of military air activities, to present their impact assessment, and to set out the Quebec government's position concerning these activities.

In light of this information, the Committee sent a letter to Ms. Sheila Copps, Canadian Minister of the Environment. It expressed the opinion that the procedure was carried out in a satisfactory manner and responded to all the requirements of the environmental protection regime for the Kativik region. Furthermore, the Committee expressed its concern with respect to the uncertainty of impacts on the health of those affected by these activities; the absence of certain information lead to a partial assessment of these impacts. The Committee voiced misgivings about the appropriateness of authorizing such activities when this type of issue has been poorly assessed.

In replying to the Committee, Ms. Copps stressed that a project of this scale can not be stopped without proof that adverse effects exist and that stopping the project would greatly harm the local economy. Regarding the uncertainty of the effects of low-level flights, the Minister informed the Committee that the government had accepted the federal commission's recommendation to establish an environmental research and monitoring institute.

Incinerator pilot project

Solid waste management in the communities of Northern Quebec has been one of the Committee's concerns for several years. There are certain problems which result from the current method of waste disposal. Among these is the open-air burning of wastes which raises, from the start, the question of atmospheric contamination. Moreover, the dispersion of ashes and partially burnt materials around disposal sites has significant impacts on the quality of the environment.

In 1989, the Committee proposed to the MEF modifications to the *Regulation respecting the quality of the atmosphere* to allow for the use of single chamber incinerators in Northern communities and the implementation of an incinerator pilot project in Kuujjuarapik. The MEF did not respond to the proposal; Environment Canada however showed interest. Paradoxically, the *Regulation respecting the quality of the atmosphere* limits the use of incinerators whereas the *Regulation respecting solid waste* allows open-air burning at disposal sites in the North.

In 1995-96, the Committee decided to revive the proposal to implement an incinerator pilot project in a community in the Kativik region. With the KRG, the Committee discussed implementation constraints, notably financing. Such a project would have to be paid for with surplus funds from the capital projects resource envelope, unless it is already included in these projects.

Moreover, this project requires normal environmental authorizations which involve the approval of the Kativik Environmental Quality Commission. The Commission did not approve the pilot project at Kuujjuarapik in 1988 based on restrictions found in the *Regulation respecting the quality of the atmosphere*. This constraint could be overcome by gaining an exemption from the Regulation or by making modifications to it. The Deputy Minister of the Environment and Wildlife appeared open to such a solution during his visit to Kuujjuaq. The Committee would like to know his thoughts on this problem and, in particular, on the ambiguities in the Regulation with respect to single chamber incinerators.

The Committee informed KRG chairman Mr. Jean Dupuis of these facts. He supports this type of project. Furthermore, several communities have shown interest for this disposal method.

Protection of endangered species: legislative proposal

In September 1995, the Canadian Minister of the Environment, Ms. Sheila Copps, submitted to the Committee for consideration a legislative proposal respecting the protection of endangered species. At its 68th sitting, the Committee examined the proposal and made the following comments:

- The act should recognize Inuit rights granted in the JBNQA.
- The act should provide for the participation of Nunavik Inuit and environmental organizations, including the Committee and the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee, at critical stages in the process, those being the national registration procedure, the drafting of the federal list of endangered species and the preparation of recovery plans.
- The act should attach particular importance to traditional Inuit knowledge for drafting the federal list of endangered species and for preparing recovery plans.

In its statement to the office of the Canadian Deputy Minister of the Environment, the Committee also mentioned that Quebec already has legislation to protect threatened species and that it is preferable if both levels of government plan together their efforts to avoid duplication.

Once the bill itself is tabled, the Committee intends to carry out an in-depth examination.

Public consultation on waste management

At the beginning of 1996, the Minister of the Environment and Wildlife, Mr. Jacques Brassard, directed the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) to undertake public consultations on the new waste management policy being proposed by his ministry. The MEF would like to readjust the direction of waste management in light of the experience gained since the adoption of the integrated solid waste management policy in 1989. The objectives set at the time have only been partially achieved.

The MEF produced the consultation papers *A Plan for Responsible and Sustainable Waste Management* and *Waste Management in the Nord-du-Québec Region*. The first describes waste management for all of Quebec and contains 18 management proposals for public consultation. The second describes, in general, waste management for the region of Northern Quebec.

At its 70th sitting, the Committee discussed the appropriateness of participating in consultations. It decided to contribute to the debate and to present a position paper to the BAPE commission of enquiry during public hearings to be held as of the beginning of the summer of 1996. In light of an analysis of the consultation papers and the results obtained from a regional investigation, the Committee intends to highlight the problem and particularities of waste management in the North.

Creation of a park at Crater Lake

The Committee sped up development of this file by inviting a delegation from the Direction du plein air et des parcs at the MEF to Kuujuaq in March 1995. Subsequently, the Direction began forming a task force to participate in the creation of the **Pingualuit** provincial park near Kangiqsujuaq. Although the work of task force members remains to be defined in detail, the following aspects can be identified at the outset: the area and zoning, reception and access, infrastructures, activities permitted in the park, support for interpretation activities, direct and related services (hotels and restaurants, among others), administration, equipment management, and so on. The task force comprises three representatives from Kangiqsujuaq, three from regional authorities, and one from the MEF.

For its part, the Committee is concerned with certain specific aspects of the project. The Committee believes that, above all, those activities which may contaminate the lake must be prohibited. It is recommended that those responsible for creating the park adopt strict regulations to control access to the lake and the surrounding area and to prohibit the use of all gasoline-powered vehicles.

Within the scope of its mandate, the Committee intends to make the principal participants in the file aware of its concerns.

Review of schedules 1 and 2, section 23 of the JBNQA

During the 1994-95 fiscal year, the Committee undertook to review schedules 1 and 2, section 23 of the JBNQA which list those projects automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. The review lead to the schedules being harmonized with those in the *Environment Quality Act*. Minimum levels and criteria used to subject projects to the assessment and review procedure were adjusted to correspond to the Act. In this manner, the Committee wishes to reduce unnecessary constraints on development by eliminating ambiguous qualitative criteria.

These modifications were submitted for comment or approval to the Deputy Minister of the Environment and Wildlife, the KRG, and the Makivik Corporation.

Other files

The Committee took interest in a certain number of files on which it acted in the past or for which it is waiting further developments or useful information to continue its work. Such is the case for the **dismantling of the former weather station at Cape Hopes Advance** which has been the subject of discussions between the Makivik Corporation, the Corporation of the Northern Village of Quaqtaq and the Government of Canada; for the **clean-up of the Mid-Canada Line** which has also been the subject of discussions between the KRG and the federal and provincial governments; and for the **creation of an ecozone in the Guillaume-Delisle Lake area**. The process was suspended due to a lack of funds although it continues to attract the attention of various partners.

**Operating statement for the fiscal year
ending March 31, 1996**

1) Secretariat

REVENUE

	(\$)	(\$)
Ministère de l'Environnement et de la Faune	<u>40 200</u>	<u>40 200</u>

EXPENDITURES

Staffing expenditures

Honorariums	20 575
Housing	7 611
Sub-total	<u>28 186</u>

Operations

Travel expenses	4 455
Publications	251
Conference room rental	0
Translation	4 800
Sub-total	<u>9 306</u>

ADMINISTRATION

Office equipment and supplies	424
Banking costs	11.1
Petty cash	300
Other costs	108
Sub-total	<u>943</u>

Total expenditures	<u>38 435</u>	<u>38 435</u>
---------------------------	----------------------	----------------------

SURPLUS	<u>1 765</u>
----------------	---------------------

2) Inuit members' participation

REVENUES

	(\$)	
Ministère de l'Environnement et de la Faune grant	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>

EXPENDITURES

Staffing expenditures

Honorariums	0
Sub-total	<u>0</u>

Operations

Travel expenses	6 337
Sub-total	<u>6 337</u>
Total expenditures	<u>6 337</u>

SURPLUS

1 663